

COMMUNIQUÉ DU DÉPARTEMENT CONSÉCUTIF À LA TABLE RONDE ORGANISÉE À L'INITIATIVE D'ALAIN CADEC AU SUJET DE LA PRÉSENCE POSTALE EN CÔTES D'ARMOR

Selon Alain CADEC, *président du Département et député européen*, «la question de l'accès au service public est une préoccupation majeure de nos concitoyens. Elle est particulièrement sensible dans les départements ruraux tels que le nôtre.

En adoptant en décembre 2017, le Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), nous avons démontré, entre autres, notre intérêt pour les Maisons de Service au Public (MSAP) initiées par les collectivités mais aussi celles portées par la Poste.

Nous rappelons notre plus grande vigilance afin que le maillage territorial des services rendus au public soit maintenu et que le niveau de service associé soit à la hauteur pour répondre aux besoins identifiés dans le cadre de ce Schéma départemental d'accessibilité.

Si la Poste, n'est évidemment pas le seul acteur pour favoriser ce maintien, son action contribue grandement à garantir l'accès de tous à des services bancaires et postaux de qualité.

Nous alertons donc le gouvernement quant à la nécessité de maintenir à long terme les dispositions légales en vigueur qui garantissent le nombre des points de contact de la Poste dans nos départements.

Il en va de la sauvegarde d'une ruralité dynamique et du maintien du lien social des personnes fragiles ! »

CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
YVES COLIN
Cabinet du Président
T. 02 96 62 46 56
Port. 06 89 09 52 08
yves.colin@cotesdarmor.fr